

sortes de conseils, a utilisé tous les moyens à sa disposition pour obtenir les renseignements nécessaires, après quoi il a voulu négocier un accord qui, à son avis, servait au mieux les intérêts de la province en question. Si cela est vrai, il va de soi que la chose servirait au mieux également, les intérêts du Canada. Il m'est impossible de concevoir qu'on puisse supposer le moins du monde, ici ou ailleurs, qu'un gouvernement provincial quelconque n'ait tenu aucun compte de l'intérêt général de la nation dont sa province fait partie. Quiconque en tout cas prétendrait le contraire se montrerait profondément injuste envers la province. En outre il desservirait la population du Canada.

On a signalé en cette enceinte, encore une fois il y a un instant, que la société Kaiser affecterait en Colombie-Britannique, à l'aménagement du barrage de Castlegar, la somme de trente millions. Elle payerait en outre à la province la somme de \$275,000 par année et, chaque année également, mettrait à la disposition de celle-ci un montant d'électricité qui, à raison de \$20 le kilowatt-heure, aurait une valeur voisine de \$800,000. Monsieur l'Orateur, si cela ne représente pas beaucoup de ce point de vue particulier, pourquoi donc un ministre ne nous en donne-t-il pas la raison? Il pourrait peut-être en profiter pour faire une meilleure proposition.

M. Blackmore: Ou, du moins, aussi bonne.

M. Shaw: Oui, aussi bonne. C'est exactement ce que nous attendons de l'un des ministres. Que l'on aime ou non le gouvernement de la Colombie-Britannique, il est permis de supposer qu'il aura à cœur les meilleurs intérêts de la province et, par ricochet, les meilleurs intérêts du Canada. Une personne sérieuse ne supposerait nullement qu'un gouvernement, n'importe quel gouvernement provincial au Canada, trahirait les intérêts de sa province. Et pourtant on est venu bien près de s'exprimer ainsi.

M. Blackmore: Des gens qui n'étaient pas sérieux.

M. Shaw: Ce serait en effet faire preuve d'irréflexion. Vous pouvez en déduire, naturellement, si le cœur vous en dit, quel genre de personnes agiraient ainsi.

Pour les autorités fédérales, apparemment, ce n'était pas, et ce n'est toujours pas, une bonne affaire. J'ai lu attentivement l'exposé du ministre du Commerce (M. Howe). J'ai oublié combien de fois il a employé l'expression "dans l'intérêt national" ou quelque autre expression semblable. Il y est revenu si souvent que je me suis dit qu'il devait songer à quelque projet,—et je ne connais pas de projet auquel il peut songer autre que celui de

la Colombie-Britannique,—contraire à l'intérêt national. Encore une fois, on ne nous a pas exposé d'arguments solides pour motiver une telle attitude. Nous attendons toujours qu'on nous en expose.

Le ministre a également dit qu'il ne fallait pas s'attacher aux avantages à court terme. Personne n'a encore établi que ces avantages pourraient être de courte durée. Je crois, au contraire, que les avantages seront importants et qu'ils dureront longtemps. Si je comprends bien l'accord projeté, les ouvrages deviendront la propriété de la Colombie-Britannique après un délai prévu. Le ministre a employé, ici et là, l'expression "incompatibles avec les objectifs à plus longue portée". J'aimerais bien savoir ce qu'il juge "incompatible". Il a employé une expression générale qui pourrait viser n'importe quoi. S'il croit que le projet Kaiser est incompatible avec l'intérêt à longue portée du pays, je dirai que le ministre devrait nous démontrer à quel point de vue il serait contraire à cet intérêt dans un avenir indéterminé.

Le ministre a également dit dans ses observations, que ce n'était pas l'exploitation la plus avantageuse d'un réseau. On ne nous a pas exposé en quoi consistait l'exploitation prétendument avantageuse du réseau. Le projet de loi lui-même reprend cette expression. J'aimerais bien savoir quelle genre de proposition le ministre opposerait à celle du barrage Kaiser, pour qu'elle offre un avantage encore plus grand à la Colombie-Britannique et au Canada. Cela signifie peut-être quelque chose, mais je voudrais savoir ce que c'est. On ne nous l'a pas encore dit.

Le ministre a aussi parlé d'un programme devant concorder avec le programme d'ensemble relatif aux besoins d'énergie hydroélectrique en Ontario. Le député de Peace-River a invité le ministre à nous faire part du programme d'envergure nationale tracé à ce sujet. Tant qu'on n'aura pas tracé un tel programme, il est à peu près impossible pour personne, y compris le ministre, de dire que telle ou telle entreprise s'adapte ou non à un présumé programme d'envergure nationale relatif aux besoins d'énergie hydroélectrique au Canada.

Dans son discours, le ministre a également mentionné certains ouvrages qui ne comportent pas de sauvegardes suffisantes à l'égard de l'intérêt national. Cette expression est revenue, elle aussi. Mais a-t-il démontré, lui ou quelqu'un d'autre, que l'entreprise ici en cause n'offre pas les sauvegardes suffisantes à l'égard de l'intérêt national? Personne, autant que je sache, n'a entrepris de démontrer cela au cours du débat.

[M. Shaw.]